

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 11 (1961)
Heft: 2

Artikel: Avant le deuxième concile du Vatican
Autor: Petit, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT LE DEUXIÈME CONCILE DU VATICAN

I. ACTES DE JEAN XXIII

L'Osservatore Romano des 26-27 janvier 1959 publiait un communiqué du Service de presse du Vatican, qui annonçait la décision prise par Jean XXIII de convoquer un concile œcuménique ¹. De cette décision le pape avait fait part aux cardinaux réunis, le 25 janvier, après la cérémonie de clôture de la Semaine de prières pour l'unité de l'Eglise à Saint-Paul-hors-les-Murs. Il avait dit notamment dans son allocution :

« Vénérables frères et chers fils, c'est avec un peu de tremblement d'émotion, mais en même temps avec une humble résolution dans Notre détermination, que Nous prononçons devant vous le nom d'une double célébration que Nous proposons : un synode diocésain pour Rome et un concile œcuménique pour l'Eglise universelle.

» De tous les saints, spécialement Marie, Pierre et Paul, Jean-Baptiste et Jean l'évangéliste, Nous implorons un bon début, une bonne continuation et un heureux succès de ces propositions de travail courageux, une lumière, pour l'édification et la joie de tout le peuple chrétien, une invitation renouvelée aux fidèles des communautés séparées à Nous suivre, elles aussi, aimablement, dans cette recherche d'unité et de grâce, à laquelle tant d'âmes aspirent de tous les points de la terre. » ²

A l'issue des vêpres de la Pentecôte, le 17 mai 1959, Jean XXIII prononçait une allocution dans la basilique Saint-Pierre. Il y annonçait l'ouverture de la période qu'on appela par la suite « antépréparatoire ». Une commission, présidée par le cardinal Tardini, était chargée principalement de la consultation mondiale auprès des évêques, des Congrégations romaines, et des Facultés et Universités catholiques ³.

¹ Texte de ce communiqué dans *La Documentation catholique* (D.C.) du 15 février 1959, n° 1 297, colonnes 197-198.

² D.C., 29 mars 1959, n° 1 300, col. 385-388.

³ Texte de l'allocution du 17 mai 1959 dans D.C. 21 juin 1959, n° 1 306, col. 770. — Composition et tâche de cette Commission dans *L'Osservatore Romano* du même jour. Cf. D.C., même numéro, col. 782-784.

Le 29 juin 1959, « en la fête des saints apôtres Pierre et Paul », le pape promulguait l'encyclique *Ad Petri cathedram*, document majeur dans l'exercice de son ministère depuis son accession au Souverain Pontificat ¹. Après un enseignement sur « la vérité », on y trouve exposée la doctrine romaine sur l'unité de l'Eglise, unité de foi, de gouvernement, de culte.

Au passage, Jean XXIII redit on ne peut plus clairement l'intention dans laquelle il convoque le concile :

« Le but principal du concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et méthodes de notre temps. Ce sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, Nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège Apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité, pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière. »

Un appel aux frères séparés concluait cette encyclique :

« Laissez-Nous, dans un affectueux désir, vous appeler frères et fils. Laissez-Nous entretenir l'espoir d'un retour si cher à Notre cœur de Père...

» Notez, Nous vous en prions, que Notre affectueux appel à l'unité de l'Eglise ne vous invite pas à entrer dans une demeure étrangère, mais dans la maison commune, la maison du Père...

» Nous Nous adressons comme à des frères à tous ceux qui sont séparés de nous, disant avec saint Augustin : Qu'ils le veulent ou non, ils sont nos frères. Ils ne cesseront d'être nos frères que s'ils cessent de dire le Notre Père ! » ²

En janvier 1960 se tinrent les sessions du Synode du diocèse de Rome, synode qui avait été annoncé par Jean XXIII, le 25 janvier 1959, en même temps que le concile ³.

¹ On remarque les dates choisies par Jean XXIII pour les principales étapes de la préparation du concile.

² D.C., 19 juillet 1959, n° 1 308, col. 907 et 910 ; saint AUGUSTIN : In Ps. XXXII, Enarr. II, 14, P.L. XXXVII, 1140.

³ La *Documentation catholique* a publié plusieurs allocutions de Jean XXIII en cours de synode : 21 février 1960, n° 1 322, col. 193-216 ; 6 mars 1960, n° 1 323, col. 259-288. — La *Nouvelle Revue théologique* aussi a publié résumés et extraits des allocutions pontificales : n° 3, mars 1960, p. 300 s. — Le volume qui contient les Actes du synode est en vente libre. — Commentaires sur ce synode, sa célébration et sa relation avec le concile, dans *Irénikon*, 1961/1, p. 9-10, par Dom OLIVIER ROUSSEAU ; dans la *Revue réformée*, n° 45, 1961/1, p. 54-55, par le pasteur PIERRE BOURGUET.

A l'issue d'un consistoire tenu le 30 mai 1960, le pape avait exposé les résultats de l'enquête menée par la Commission anté-préparatoire ¹. Enfin, par le *Motu proprio* « *Superno Dei nutu* » du 5 juin de la même année, fête de la Pentecôte encore, il déclarait close la première phase et ouvrait la période immédiatement préparatoire.

Par ce document, Jean XXIII instituait Commissions et Secrétariats : Commission théologique, Commissions des évêques et du gouvernement des diocèses, de la discipline du clergé et du peuple chrétien, des religieux, des sacrements, des études et séminaires, pour les missions, des Eglises orientales, pour l'apostolat des laïcs, de la liturgie ; Secrétariats des moyens de diffusion de la pensée, pour l'union des chrétiens. Le pape lui-même présidait la Commission centrale ².

Dans ce *Motu proprio*, Jean XXIII déclarait en particulier :

« Nous avons considéré comme une inspiration du Très-Haut la pensée qui, dès le début de Notre Pontificat, s'est présentée à Notre esprit comme une fleur d'un printemps inattendu, celle de convoquer un concile œcuménique. En effet, de cette solennelle assemblée d'évêques autour du Pontife romain, l'Eglise, épouse aimée du Christ, peut acquérir, en ces temps agités, une splendeur nouvelle et plus étendue ; pour ceux qui, tout en se glorifiant du nom chrétien, sont toutefois séparés de ce Siège Apostolique, brille de nouveau l'espérance qu'en écoutant la voix du Pasteur divin ils viennent à l'unique Eglise du Christ... »

» Pour montrer Notre amour et Notre bienveillance envers ceux qui portent le nom de chrétiens, mais sont séparés de ce Siège Apostolique, et afin qu'eux aussi puissent suivre les travaux du concile et trouver plus facilement la voie conduisant à cette unité pour laquelle « Jésus adressa à son Père une si ardente prière », Nous instituons un « Conseil » spécial ou Secrétariat, présidé par un cardinal choisi par Nous, et organisé comme il a été dit pour les Commissions... » ³

¹ Résumé dans l'*Osservatore Romano* des 30-31 mai 1960 ; reproduit dans D.C., 19 juin 1960, n° 1 330, col. 705-706.

² Liste des membres des commissions et secrétariats, et des consultants, description de leurs activités, spécialement dans les *Informations catholiques internationales*, 1^{er} janvier 1961, n° 135, p. 9-27. Cette liste doit constamment être tenue à jour.

³ Texte du *Motu proprio* « *Superno Dei nutu* » dans D.C., 19 juin 1960, n° 1 330, col. 705-710. — Et aussi dans la *Nouvelle Revue théologique*, n° 7, juillet-août 1960, p. 744-746.

Le dimanche 13 novembre 1960, dans la basilique Saint-Pierre, se déroulait une liturgie solennelle de rite byzantino-slave, sous la présidence du pape. Ainsi était inaugurée la phase immédiatement préparatoire. Dans une audience solennelle qu'il accordait le lendemain aux cardinaux, évêques, prêtres et religieux des diverses Commissions et des Secrétariats, Jean XXIII exposait quel allait être leur travail et son esprit. Au sujet des « frères séparés », il déclarait encore :

« Les premières informations qui ont circulé dans le monde ont suscité une attention respectueuse, même en dehors de l'Église catholique, chez nos frères séparés ; et cela surtout Nous console et Nous fait goûter d'avance la joie de l'unité de tous les croyants dans le Christ...

» Le concile cependant, comme l'on sait déjà et comme il a été annoncé à plusieurs reprises, a sa sphère propre d'action, comme une « cité sur une montagne », s'occupant d'abord exclusivement de ce qui concerne l'Église catholique, notre mère, et son organisation interne actuelle. »¹

2. COMMENTAIRES ET TRAVAUX CATHOLIQUES ROMAINS

On a lu plus haut comment Jean XXIII avait déclaré :

« Nous avons considéré comme une inspiration du Très-Haut la pensée qui, dès le début de Notre Pontificat, s'est présentée à Notre esprit comme une fleur d'un printemps inattendu, celle de convoquer un concile œcuménique. »²

Il avait dit en d'autres termes :

« (Nous avons obéi) à une inspiration dont Nous avons senti, dans l'humilité de Notre âme, la spontanéité comme un choc imprévu et inattendu... »³

Ces paroles ne doivent pas être entendues dans un sens absolument strict. En effet, les derniers papes avaient examiné l'opportunité de réunir un concile œcuménique.

Pie XI avait soulevé la question dans sa première encyclique, *Ubi Arcano*, du 23 décembre 1922 :

« (L'assemblée des évêques réunis à Rome pour un congrès eucharistique international, en 1922) Nous a suggéré l'idée de convoquer

¹ D.C., 4 décembre 1960, n° 1 341, col. 1482-1483.

² D.C., 19 juin 1960, n° 1 330, col. 705.

³ Message au clergé des Trois Vénéties, 23 avril 1959 ; D.C., 24 mai 1959, n° 1 304, col. 645.

en temps opportun ici, à Rome, capitale de l'univers catholique, une assemblée solennelle analogue, chargée d'appliquer les remèdes les plus appropriés après un pareil bouleversement de la société humaine... »¹

« Toutefois, avait ajouté Pie XI, Nous n'osons pas Nous résoudre à procéder sans délai à la reprise du concile œcuménique ouvert par le très saint pape Pie IX — ce souvenir remonte à nos jeunes années — qui ne mena à terme qu'une partie, fort importante d'ailleurs, de son programme. Le motif de Notre hésitation est que Nous voulons, comme le célèbre guide des Israélites, attendre dans l'attitude suppliante de la prière, que le Dieu bon et miséricordieux Nous manifeste plus clairement sa volonté. »²

L'idée d'un concile fut examinée sous Pie XII aussi. Le cardinal Ruffini a rapporté comment il en fit la proposition à ce pape :

« Il y a vingt ans, j'osai proposer, aux pieds de Pie XII, un concile œcuménique. Il me semblait que les circonstances l'exigeaient avec urgence et que la matière à traiter eût été aussi abondante qu'au concile de Trente. »³

Dans l'esprit du cardinal Ruffini, un concile aurait alors condamné « néo-modernisme » et « nouvelle théologie » avec plus d'ampleur et de solennité que ne fit la seule encyclique *Humani Generis*. D'autre part, magnifiant l'œuvre de Pie XII dans un panégyrique, le cardinal Tardini a fait état de

« la préparation du concile œcuménique, à laquelle sous son ordre se consacrait, depuis quelques années, un groupe choisi de savants ecclésiastiques. »⁴

Si bien que la décision de Jean XXIII a pu être commentée en ces termes :

« L'idée de réunir un concile œcuménique et d'y inclure, d'une certaine manière, la cause unioniste, si spontanée qu'elle fût dans l'esprit de Jean XXIII, n'a rien d'une fulgurante intuition sans rapport avec les préoccupations du moment. Ecllosion subite sans doute, mais après une période de féconde incubation dans la cons-

¹ Guerre de 1914-1918, Révolution russe...

² Actes de S.S. Pie XI, Ed. de la Bonne Presse, tome I, p. 164-165.

³ *Osservatore Romano*, 4 novembre 1959.

⁴ *Osservatore Romano*, 26-27 octobre 1959. — On a vu là une allusion au schéma que rédigea le cardinal Costantini en vue d'un concile sur l'unité, schéma dont Pie XII eut connaissance. Cf. les indications données par l'hebdomadaire viennois *Die Furche*, 16 mai 1959 ; rapportées dans *Ivénikon*, 1959/3, p. 309-310.

science même de l'Eglise. L'heure de Dieu, patiemment attendue par Pie XI, avait enfin sonné. »¹

Une revue sacerdotale italienne a été souvent citée dans les premiers mois qui ont suivi l'annonce du concile. La *Palestra del Clero* avait publié en 1957 une Lettre ouverte de don Luigi Lombardi, qui disait exprimer « le désir secret des dernières générations de théologiens ». Il prévoyait la collaboration d'orthodoxes, voire de protestants, dans un concile qui se serait spécialement occupé de la théologie des non-romains².

La même revue avait publié en 1958 un article plus étendu, du Père Giacinto Scaltriti, dominicain. Il suggérait l'élaboration d'une nouvelle synthèse théologique, « un néo-thomisme progressiste ouvert à toutes les formes de la pensée » ; une internationalisation du Saint-Siège, et spécialement de sa représentation diplomatique dans le monde, qui aurait échappé au monopole italien ; la réunion d'un concile œcuménique, tenu « aux confins de l'Eglise », en terre de mission ; il lui assignait comme une tâche essentielle la réconciliation des frères séparés, « problème d'importance capitale pour la solution de la crise actuelle »³.

Quelle importance a tenu, dans l'intention première de Jean XXIII, ce que certains appellent « la cause unioniste », et d'autres « la réconciliation des frères séparés » ? Certains commentateurs ont été dérouterés par un propos qu'il tint, dès le 29 janvier 1959, devant les curés de Rome :

« Nous ne ferons pas un procès historique. Nous ne chercherons pas à voir qui avait raison et qui avait tort. Les responsabilités sont partagées. Nous dirons seulement : Réunissons-nous, finissons-en avec les discussions ! »⁴

Il convient simplement de placer ce propos dans l'ensemble de la pensée pontificale pour ne pas majorer sa signification et y réduire tout le but du concile. Il rappelle d'ailleurs telles ou telles paroles

¹ R. P. DANIEL STIERNON : « Le prochain concile œcuménique », *Unitas*, décembre 1959 - janvier 1960, n° 48-49, p. 15-16.

² *Palestra del Clero*, XXXVI, 1957, p. 393-394.

³ R. P. G. SCALTRITI : « La crisi del cristianesimo », dans *Palestra del Clero*, XXXVII, 1958, p. 522-536, 551-570. Résumé dans *Unitas*, décembre 1959 - janvier 1960, n° 48-49, p. 15, Note 7. *Irénikon* a rappelé ces articles, 1959/3, p. 309-311. — Il est tout à fait vraisemblable que Jean XXIII ait eu connaissance de ces articles quand il était patriarche de Venise ; la revue citée ici est éditée en Vénétie, à Rovigo.

⁴ Ce propos a été rapporté par le journal *La Croix*, dans son numéro du 31 janvier 1959. Il ne se trouvait pas dans le compte rendu de l'allocution publié dans l'*Osservatore Romano* de cette même date. Il n'a pas été retenu dans le texte officiel des *Actes* du Concile, Série I, Volume I, p. 8-9.

des prédécesseurs de Jean XXIII. Ainsi Benoit XV écrivait-il en 1919 :

« Il ne sert à rien de rappeler la triste histoire des anciennes discordes ; il vaut mieux les effacer par nos larmes et, si possible, les anéantir dans un perpétuel oubli. »¹

Une intention très ouverte de Jean XXIII est-elle freinée par certaine sagesse avertie des difficultés du travail œcuménique, ou combattue par des tendances intégristes ? Cela est possible. Le catholicisme est vivant, à l'inverse de ce que pensent sommairement certains protestants.

La presse a fait grand écho aux propos dans lesquels Sa Béatitude Maximos IV indiquait certaines réactions trop « romaines » et point assez « catholiques » :

« On a l'impression, déclarait ce prélat au début de 1960, que les intentions généreuses du Saint-Père n'ont pas eu l'heur de plaire à certains milieux qui se sont mis en devoir d'atténuer les déclarations du pape, de les détourner de leur sens obvie, tant et si bien qu'à les croire, dans ce concile de l'union, il ne sera même pas question de l'union.

» Il y a là de quoi faire désespérer... Il faudrait commencer par convertir l'Occident latin au catholicisme, à l'universalité du message du Christ. Il faudrait lui faire perdre le goût de vouloir tout contrôler et régir, de réduire tout à sa propre façon de penser et de faire. L'uniformisme n'est pas l'universalisme catholique... »

A quoi M. La Pira répondait :

« Je peux vous assurer que le pape a voulu ce concile pour l'union des chrétiens d'abord... Il y a certainement, dans la catholicité, un courant qui conçoit l'union à sa façon. C'est un groupe de « bureaucrates » qui veulent protéger l'Eglise par des haies de plus en plus épaisses, des cloisons de plus en plus étanches, qui la tiennent en état de perpétuelle minorité, qui ont sans cesse peur de tout et de rien, qui voudraient défendre le pape contre son bon cœur... »²

¹ Encyclique *In hac tanta*,. Cité par GREGORY BAUM : *L'Unité chrétienne d'après la doctrine des papes de Léon XIII à Pie XII*, Paris, Ed. du Cerf, 1961, p. 93.

² Entretien rapporté dans *Le Lien*, Le Caire, avril 1960, p. 20-22 ; partiellement reproduit dans *Irénikon*, 1960/2, p. 199-200. — S. B. Maximos IV est patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, d'Alexandrie et Jérusalem, patriarche grec uni à Rome s'entend. Le Bulletin *Vers l'Unité chrétienne* a publié la conférence qu'il donna à Düsseldorf sur « Orient catholique et unité chrétienne », septembre-octobre 1960, p. 49-54.

Jean XXIII s'est maintenant assez souvent et clairement exprimé sur les buts du prochain concile pour qu'on l'entende comme il parle ¹.

Quels matériaux a rassemblés la Commission antépréparatoire ? Le cardinal Tardini, qui la présidait, a proposé un programme illimité, dans la circulaire envoyée, le 18 juillet 1959, à tous les « Recteurs Magnifiques » pour solliciter leurs avis et suggestions :

« ... les matières d'études peuvent être d'ordre dogmatique, biblique, liturgique, philosophique, moral, juridique, pastoral, social, etc. Il peut s'agir également de la discipline du clergé et du peuple chrétien, des séminaires et des écoles, de l'Action catholique et de tout ce qui semble favorable au bien de l'Eglise et des âmes. » ²

Ce qui conduisait un commentateur catholique à écrire : « L'ampleur du programme se mesure aux dimensions vertigineuses des requêtes contemporaines : l'adaptation de la pensée et de l'action de l'Eglise aux appels du monde d'aujourd'hui. » ³

Dès maintenant, Vatican II a sa physionomie propre. Il est différent des grands conciles de jadis, convoqués pour combattre une erreur ⁴ ; différent du concile de Trente, non par son ampleur, mais par son intention, puisqu'il tend, à longue échéance, à refaire ce que celui-là a défait (qu'on entende ce propos *positis ponendis* !); différent enfin de Vatican I, qui fut important mais embryonnaire.

Interrogé sur les propositions qui revenaient le plus fréquemment dans les documents envoyés par les évêques, le cardinal Tardini, bien placé de par ses fonctions pour savoir à quoi s'en tenir, répondit :

« ... les réponses des évêques traitent, comme nous disons en latin : *de omnibus rebus et quibusdam aliis*. Il y a une telle diver-

¹ Encore une citation parmi bien d'autres : « L'Eglise doit avant tout penser à sa propre vie et à son but, en répondant avec un élan nouveau au plan divin tracé par Notre Seigneur. Une fois que nous aurons établi et indiqué d'un commun accord les solutions les meilleures, en tenant compte également des nouvelles exigences des temps, alors nous pourrons montrer aux frères séparés la voie sûre qui mène à cette unité à laquelle eux-mêmes aspirent. » Allocution à un groupe de curés bolonais, *Osservatore Romano*, 21 février 1960.

² Cité par le R. P. DANIEL STIERNON : « Le prochain concile œcuménique », *Unitas*, décembre 1959 - janvier 1960, n° 48-49, p. 29.

³ *Id.*, p. 27.

⁴ A noter cependant ceci : le Père A.-Z. Serrand, faisant état des indications données par une revue italienne, rapporta que « le thème dominant des suggestions épiscopales était une solennelle condamnation du communisme et du marxisme (jusqu'à 85 %)... » Il ajoutait que « ... la presque totalité des évêchés américain, allemand et des pays ex-coloniaux proposait l'examen de la coopération entre l'Eglise et d'autres Eglises sur le plan anticommuniste... » — A.-Z. SERRAND : « Dans l'attente du concile », *Signes du Temps*, août-septembre 1960, n° 8-9, p. 29.

sité et une telle abondance de suggestions que presque tous les arguments sont ou traités, ou d'une façon ou d'une autre suggérés. »¹

Pouvons-nous, de façon certaine, en savoir plus long ? Jean XXIII a dit quelles règles devaient présider à la préparation du concile :

« Il est naturel que l'amour du silence, le sens de la mesure, le respect mutuel distinguent et illustrent les études et les réunions. Tout dans le concile doit être entouré d'une grande réserve, et chacun de ceux qui y participent doit se tenir à sa place...

» Nous voulons espérer que ceux qui, sans participer à la profession intégrale de la foi catholique, désirent avec loyauté et confiance des informations sur les travaux du Concile, ne trouveront pas inopportune ou peu courtoise Notre invitation à attendre que les Pères et les consultants, qualifiés en raison de leur appartenance aux diverses Commissions, aient accompli leur travail et que tout soit bien prêt et mieux disposé pour des contacts plus élevés de l'intelligence, du cœur et de la vision surnaturelle... »²

Les textes de la grande enquête antépréparatoire, triés, classés, sont maintenant imprimés. Mais seul est dans le commerce le Volume I de ces Actes et Documents ; il comprend les textes de Jean XXIII, du 25 janvier 1959 au 5 juin 1960, rien donc qu'on ne puisse connaître par ailleurs. Tous les autres volumes sont hors commerce. Ils sont, et pour longtemps sans doute, à la seule disposition pour le moment des membres et des consultants des Commissions et Secrétariats, qui ont juré sur l'Évangile, soit à Rome soit auprès de leur Nonciature, de garder le secret de leurs travaux. « Serment rigoureux qui ne souffre aucune exception. »³

L'Église catholique romaine, mise comme on a dit « en état de concile », connaît une extraordinaire activité théologique. Articles,

¹ Entretien transmis par la Radiodiffusion-Télévision française, le 24 janvier 1960.

² Allocution de Jean XXIII aux membres des commissions et secrétariats. D.C., 4 décembre 1960, n° 1 341, col. 1482-1483.

³ Selon *Informations catholiques internationales*, 1^{er} janvier 1961, n° 135, p. 6. — Le Volume II, réparti en huit tomes, contient les Avis et Souhaits des évêques et des prélats, soit plus de deux mille lettres et documents. Le Volume III, les documents établis par les congrégations de la Curie romaine. Le Volume IV, les études présentées par les universités et facultés catholiques. En tout, quinze tomes in-4, qui constituent la Série I des Actes et Documents du Concile Vatican II.

livres, sessions d'études en témoignent sans interruption ¹. Et cette activité est évidemment en liaison, même si le lien n'est pas toujours explicite, avec les travaux discrets qui se poursuivent dans les Commissions et Secrétariats.

Les historiens ont fréquemment joint leur voix à celle des théologiens pour rappeler l'interruption du premier concile du Vatican, reprendre l'examen des schémas d'études et de délibérations qui avaient été préparés, constater que le travail alors accompli unilatéralement en faveur du pape avait « déséquilibré » la doctrine et la vie catholiques. Il ne peut évidemment pas être question de revenir sur ce qui fut alors défini dogmatiquement, mais il est souhaité généralement que cela soit « rééquilibré » par un examen d'ensemble de la structure ecclésiale ².

¹ Pour les lecteurs de cette Revue qui, non spécialistes du travail œcuménique, voudraient profiter d'une documentation élémentaire mais solide, nous indiquons ce qui suit.

On trouve dans la *Documentation catholique* (5, rue Bayard, Paris 8^e) textes et déclarations du pape, ainsi que divers documents émanant ou de la Curie ou de la Hiérarchie.

La *Nouvelle Revue théologique* (Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris 6^e) publie, en sus d'articles qui sont en relation directe avec l'activité théologique pré-conciliaire, des résumés et des extraits des Actes du Siège apostolique.

On connaît les revues de langue française spécialisées dans l'œcuménisme : *Istina* (25, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine, Seine) et le bulletin *Vers l'Unité chrétienne* (même adresse), *Irénikon* (Monastère de Chevetogne, Belgique), *Unitas* (8, rue François-1^{er}, Paris 8^e).

Les journées annuelles d'études œcuméniques de Chevetogne ont interrompu leurs travaux sur l'Eucharistie pour traiter du concile. Ces entretiens ont donné la matière d'un volume : *Le concile et les conciles, Contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Eglise*, Paris, Ed. du Cerf, 1960, qui est d'un grand intérêt.

La collection *Unam Sanctam* a publié coup sur coup : *Mission et Unité*, ouvrage en deux volumes du Père LE GUILLOU (n^o 33) ; *L'Ecclésiologie au XIX^e siècle*, qui contient les éléments d'un colloque tenu en novembre 1959 par une douzaine de professeurs (n^o 34) ; enfin *L'Unité chrétienne d'après la doctrine des papes, de Léon XIII à Pie XII*, du Père GREGORY BAUM (n^o 35, traduit de l'anglais).

La contribution allemande est très importante. Signalons simplement, puisqu'il s'agit ici d'une documentation sommaire, le condensé historique de Mgr H. JEDIN : *Kleine Konziliengeschichte* (chez Herder ; traduction française, point assez soignée malheureusement, chez Desclée) ; et l'une des meilleures réflexions théologiques d'ensemble : HANS KÜNG : *Konzil und Wiedervereinigung, Erneuerung als Ruf in die Einheit* (chez Herder aussi).

² M. le professeur H. Küng a rappelé récemment les propos tenus par Newman après la définition de l'infailibilité pontificale par le I^{er} concile du Vatican : « Keine Wahrheit steht für sich allein, jede ist in einem Zusammenhang mit andern Wahrheiten in geordneter Schwebe und im Ausgleich gehalten... ein Konzil tat das eine, ein anderes das zweite, und so wurde das ganze Dogma aufgebaut. Und sein erster Teil sah noch einseitig aus... So wird es auch jetzt sein : künftige Päpste werden ihre eigene Macht erläutern und in gewissen Sinne begrenzen... Ich sage : Lasst uns ein wenig Glauben haben. Pius IX ist nicht der letzte der Päpste. Das vierte Konzil modifizierte das

C'est dire que — en plus évidemment de tout un ensemble disciplinaire — le thème théologique dominant du prochain concile pourrait être la « collégialité » de l'Eglise, et cela à deux étages : celui de l'épiscopat (avec une incidence dogmatique), celui du laïcat (disciplinairement surtout).

« Il semble bien que le prochain concile insistera d'une manière particulière sur l'élément collégial de l'Eglise... Et ainsi, le second concile du Vatican complétera, par un heureux développement dogmatique, le premier.

» Ce sera là, il faut le croire, un grand pas fait dans le sens de l'Unité chrétienne, car la centralisation idéologique consécutive au premier concile du Vatican est effectivement ce qui a écarté le plus de nous les non-catholiques depuis un siècle...

» C'est aux Douze que le Christ a confié la continuation de son œuvre, et c'est à eux qu'il a promis et envoyé son Esprit. Autour de chacun d'eux et de leurs successeurs, sont venus se grouper des fidèles. Avec eux, ils ont constitué et constituent encore ces communautés chrétiennes, qui doivent être dans toute l'humanité un ferment de sanctification et de salut. »¹

Notre discernement peut-il aller plus loin ?

Mgr Jaeger, archevêque de Paderborn, qui dirige la commission allemande pour les questions œcuméniques, pour le compte de la conférence des évêques, a esquissé jadis, dans l'hebdomadaire *Echo der Zeit*, les thèmes possibles du concile. Il énumérait : la théologie de l'Eglise et la réponse à l'idéologie athée, les problèmes missionnaires posés par la montée des peuples d'Asie et d'Afrique, la prédication de la foi correspondante aux besoins de l'ère technique moderne, le renouveau des mœurs chrétiennes².

ditte, das fünfte das vierte... Die jüngste Definition bedarf nicht so sehr der Rückgängigmachung als der Ergänzung... » (*Op. cit.*, p. 200 ; sans référence au texte original anglais.)

¹ Dom OLIVIER ROUSSEAU : « Dans l'attente du concile », *Irénikon*, 1960/2, p. 186, et p. 195. — Cette ligne essentielle de travail souhaité, non seulement les théologiens, mais les journalistes avertis l'ont aussi indiquée : « Il n'est pas réservé aux grands clercs de prévoir que la théologie de l'épiscopat et celle du laïcat seront particulièrement travaillées. » (*Informations catholiques internationales*, 1^{er} janvier 1961, n° 135, p. 12.) — « La tradition de l'Eglise est à la fois monarchique et collégiale. L'interruption du concile du Vatican n'a pas permis d'exalter la seconde notion autant que la première. D'où dans la pratique, et bien que la conception collégiale de l'autorité fût toujours latente, la tendance à faire du pape le seul docteur et des évêques de simples préfets. » (TANNEGUY DE QUÉNÉTAIN : « Le Concile de la dernière chance », *Réalités*, mars 1960.)

² Selon le R. P. FR. BERNARD, dans *Unitas*, deuxième trimestre 1960, n° 50, p. 154 s. : « Ce que pourraient être les travaux du Concile. »

L'une des plus importantes sessions théologiques fut la « Semaine d'études sur les conciles », qui se tint à l'Université pontificale du Latran du 13 au 18 novembre 1960. On y dégagait ces thèmes :

doctrine de l'Eglise, spécialement établie selon l'encyclique de Pie XII *Mystici Corporis* ;
 autorité des évêques ;
 rapport entre les Instituts religieux et l'épiscopat ;
 formation, adaptation, recrutement du clergé ;
 devoirs et droits des laïcs ;
 doctrine sociale de l'Eglise ;
 réforme liturgique ;
 Eglise et Etats ;
 nouvelles méthodes missionnaires ;
 condamnation solennelle des erreurs contemporaines, telles que communisme, athéisme, laïcisme, naturalisme. ¹

3. LES EGLISES PROTESTANTES ET LE CONCILE

Les Eglises protestantes membres du Conseil œcuménique des Eglises ont entendu la déclaration faite, dès le 27 janvier 1959, par le secrétaire général de ce Conseil, le Dr Visser 't Hooft :

« ... beaucoup dépend de la manière dont le concile sera convoqué et de l'esprit dans lequel la question de l'Unité chrétienne sera abordée. Selon les premières nouvelles, il s'agirait de « chercher ensemble les bases d'un retour à l'Unité ». Des communications ultérieures ne mentionnent plus qu'une invitation adressée aux communautés séparées à rechercher l'Unité. La différence entre ces deux déclarations est considérable. Aussi, tant que des explications complémentaires sur ce point n'auront pas été données, ne nous est-il pas possible de nous prononcer avec certitude. Le Conseil œcuménique des Eglises s'en est toujours tenu, et continuera à le faire, à la méthode qui permet aux Eglises de se rencontrer et de conférer, afin de décider d'un commun accord des mesures qui doivent être prises en vue de la réunion des Eglises. » ²

Le 12 février 1959, le Comité exécutif du Conseil œcuménique des Eglises publiait un communiqué. Il constatait l'intérêt que la

¹ Selon compte rendu du R. P. D. STIERNON : « Vers le XXI^e concile œcuménique », *Unitas*, quatrième trimestre 1960, n^o 52, p. 416-418. Dans le même article, références à d'autres sessions. — Dans *Ivénikon* (1961/1, p. 19-20) : « Le futur concile et sa préparation », Dom Olivier Rousseau indique sensiblement le même schéma d'ensemble.

² Selon l'A.F.P. Texte dans journaux et revues.

décision de Jean XXIII avait suscité « dans les cent soixante et onze Eglises » membres du Conseil, mais ajoutait estimer « que l'absence de renseignements précis sur ce Concile ne permet pas de prendre position à cet égard », concluant : « Le Comité exécutif approuve la déclaration qu'a faite le secrétaire général, le D^r Visser 't Hooft. »¹

Le Comité central du Conseil œcuménique des Eglises, réuni à Saint-Andrews (Ecosse) du 16 au 24 août 1960, entendit un rapport sur la situation pré-conciliaire ; il résuma son attitude en cinq points :

» 1. Le fait que le dialogue est devenu possible avec l'Eglise de Rome est réjouissant.

» 2. Nous souhaitons que les discussions sans caractère officiel, celles qui ont lieu entre théologiens romains et d'autres confessions, ne soient pas entièrement supplantées par des débats officiels. Au point où nous en sommes, ce sont les échanges de vues sur le plan officieux qui contribuent le mieux à dissiper les malentendus et les préjugés.

» 3. Aucune Eglise n'a lieu de craindre que le Conseil œcuménique des Eglises cherche en aucune manière à agir pour ses membres en matière d'union d'Eglises : sa constitution ne l'y autorise pas, c'est un domaine où chaque Eglise décide pour elle-même et en toute liberté. Il est bon de rappeler la chose, parce qu'il existe de l'imprécision dans les esprits quant à l'éventualité de conversations, officielles ou officieuses, du Conseil avec l'Eglise de Rome au sujet d'union d'Eglises. Le caractère même de notre mouvement en exclut la possibilité.

» 4. Toutefois le Conseil pourra saisir l'occasion de présenter au nouveau Secrétariat du Vatican certains accords sur les questions de base, telles que la liberté religieuse et l'action sociale.

» 5. « Il faut se rappeler que la création du Secrétariat du Vatican pour l'unité chrétienne ne signifie nullement qu'aucune des divergences fondamentales qui existent entre l'Eglise romaine et les Eglises du Conseil œcuménique soit abolie. » La modification est tout entière de procédure et de climat. Les occasions de « dialogue doivent être saisies, mais cela signifie que le vrai problème viendra également. Notre tâche sera donc d'être dans le dialogue les représentants de ce que Dieu nous a donné de voir ensemble au cours des cinquante ans d'existence de notre mouvement. »²

¹ Selon l'A.F.P. *Id.*

² Selon *Foi et Vie*, juillet-août 1960, 59^e année, n^o 4, p. 305-306.

L'institution par Jean XXIII d'un Secrétariat pour l'Unité marque évidemment une étape importante dans l'histoire des relations entre l'Eglise de Rome et les autres Eglises ¹.

Contrairement à ce qu'on lit dans la plupart des ouvrages catholiques d'histoire, les protestants n'avaient pas été « invités » au premier concile du Vatican. Pie IX, dans la Lettre apostolique *Jam vos omnes*, les avait vivement exhortés à prendre occasion du concile qui allait être célébré pour rejoindre la seule Eglise du Christ, celle de Rome.

Il n'avait pas ménagé les termes blessants, tenant des propos tels que ceux-ci : les protestants « ne professent pas la vraie foi du Christ » ; « l'instabilité ne cesse jamais dans leurs sociétés » ; « il est facile à n'importe qui, de comprendre clairement que leur situation est opposée à l'institution du Christ » ; ils « excitent, provoquent, renforcent les très malheureux mouvements et révolutions qui agitent les peuples... » ²

On sait quelle ironie montra Pie XI, en 1928, dans son encyclique *Mortalium animos*, à l'égard du Mouvement œcuménique :

« Une fausse apparence de bien séduit aisément certains esprits, touchant l'unité à établir entre tous les chrétiens. N'est-il pas juste, répète-t-on, n'est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ que de s'abstenir de mutuels reproches et de s'unir enfin par les liens d'une charité réciproque ? Qui donc oserait se dire aimé du Christ s'il ne met pas tous ses efforts à exécuter le vœu du Christ suppliant le Père que ses disciples soient *un* ?... Tels sont les arguments que présentent et amplifient les *panchrétiens*... Sous le charme et la séduction de ces discours se cache une très grave erreur, qui ruine totalement les fondements de la foi catholique... Les artisans de cette entreprise ne cessent de citer à l'infini la parole du Christ : *Que tous soient un*... » ³

Sous Pie XII l'Instruction *Ecclesia catholica*, donnée le 20 décembre 1949 par le Saint-Office, sur le « Mouvement œcuménique », avait déjà marqué une étape importante de la prise au sérieux de ce mouvement par l'Eglise de Rome ⁴.

¹ La troisième dimension de l'Eglise œcuménique, c'est-à-dire l'Orthodoxie, ne doit pas être oubliée, même si elle n'a pas trouvé place dans le présent dossier.

² MANSI : *Amplissima Collectio Conciliorum*, tome 50, col. 1259-1262. — Traduction intégrale dans *Opinions sur le Concile*, par PIERRE BOURGUET, *Revue réformée*, n° 45, 1961/1, p. 91-94.

³ On sait quelle fortune eut heureusement la piété envers cette parole du Seigneur chez de nombreux catholiques.

⁴ Publiée par l'*Osservatore Romano* du 1^{er} mars 1950 ; texte dans *Irénikon*, 1950/2.

Il est évident que la création du Secrétariat pour l'union des chrétiens est une deuxième étape, plus importante encore ¹.

A l'annonce du futur concile, M. le pasteur Marc Boegner avait fait une déclaration, dont les termes ont été vite dépassés :

« L'initiative que vient de prendre Jean XXIII pourra marquer un progrès capital si toutes les grandes confessions séparées de l'Eglise romaine sont invitées à participer au concile dont il vient de décider la convocation. Dans le cas contraire, il serait malheureusement possible qu'au lieu d'aboutir à un rapprochement le concile provoquât au contraire un durcissement. » ²

La création du Secrétariat, qui n'était pas alors prévisible, fut plus tard saluée par M. le pasteur Charles Westphal :

« Le concile convoqué par le pape Jean XXIII, la création d'un secrétariat pour les relations avec les Eglises non romaines, ouvrent pour nous des perspectives encore pleines d'incertitude sans doute, mais pourtant chargées d'espérance. » ³

La réflexion théologique des protestants français est demeurée jusqu'à ce jour discrète ⁴.

Parmi les divers commentaires et les propositions qui furent avancés par le protestantisme allemand, on a particulièrement remarqué un article que le professeur D^r Peter Meinhold, de Kiel,

¹ Nuances et précisions seront probablement apportées à cette présentation sommaire par les lecteurs de l'ouvrage de Gregory Baum, cité plus haut ; il vient d'être distribué.

² Interview donnée à *Paris-Journal*. Texte, ainsi que d'autres réactions protestantes, dans *Vers l'Unité chrétienne*, mars-avril 1959, p. 28.

³ *Le Monde*, 2 septembre 1960. M. le pasteur Ch. Westphal devait, quelque temps plus tard, succéder à M. le pasteur Marc Boegner à la tête de la Fédération protestante de France.

⁴ Ont été remarqués deux textes, émanant de la Communauté de Taizé. L'un fut soumis par son prier, Frère Roger Schutz, à des évêques catholiques ; l'autre est une lettre que Frère Max Thurian envoya à la Session d'études qui se tint à Assise du 24 au 29 août 1960. Cf. D.C., 15 janvier 1961, n° 1 344, col. 103-107. A cela il faut ajouter la réflexion permanente des théologiens de Taizé, qu'on peut suivre dans la revue *Verbum Caro* ; à connaître, les deux articles de Frère Max Thurian sur « L'unité visible des chrétiens » et « La Tradition », parus dans le numéro 57, 1961. — La revue *Positions luthériennes* donna une documentation dans son numéro d'octobre 1960 ; elle contenait la traduction d'un article de K. E. Skydsgaard. — La *Revue réformée* vient de publier un numéro spécial : *Opinions sur le Concile*, par Pierre Bourguet, cité plus haut. — Le Centre d'études catholiques établi auprès de la Faculté de théologie protestante de Montpellier publie régulièrement des chroniques pré-conciliaires dans la revue *Etudes théologiques et religieuses* (26, boulevard Berthelot, Montpellier).

publia dès 1959. Il émettait trois vœux et posait cinq questions. Ses vœux étaient :

que le concile ne promulgue aucun dogme que les confessions non romaines ne pourraient pas accepter ;

que l'ecclésiologie qu'il élaborera tienne compte « de la conception qu'ont d'eux-mêmes les frères des communions séparées de Rome » ;

que le souci du rapprochement avec les Eglises orthodoxes ne soit pas scindé du souci à l'égard des Eglises de la Réforme.

Le texte authentique des questions posées par M. le D^r P. Meinhold était celui-ci :

« 1. Comment l'Eglise romaine se représente-t-elle une entente possible avec les protestants ?

» 2. L'Eglise romaine est-elle prête à prendre un soin particulier de ceux qui, dans son sein, travaillent au premier plan dans le champ œcuménique et constituent l'avant-garde dans la recherche de l'Unité ? ¹

» 3. L'Eglise romaine est-elle prête à reconnaître comme Eglise d'autres Eglises qui se soumettent à Jésus-Christ, le Seigneur, qui ont un ministère ordonné et une constitution dans le sens de l'Eglise primitive, mais qui toutefois n'ont pas suivi la même voie que l'Eglise romaine depuis le XVI^e siècle ?

» 4. L'Eglise romaine est-elle prête, en face du monde non chrétien, à porter en commun avec les autres Eglises le témoignage de la royauté du Christ dans les domaines de la morale sociale, de la politique et de la culture ?

» 5. L'Eglise romaine est-elle prête à assigner, lors d'un concile éventuel, une place déterminée à une représentation des laïcs sous la forme habituelle ? » ²

L'exposé du professeur Meinhold, bien qu'il soit en partie dépassé maintenant par le déroulement des faits pré-conciliaires, n'en demeure pas moins un bon exemple des interventions que le protestantisme peut faire.

On achèvera le rassemblement de cette documentation sommaire sur les deux premières années de la préparation du deuxième concile du Vatican, en avançant quelques remarques et quelques proposi-

¹ La création du Secrétariat pour l'Unité — qui subsistera après le Concile — répond à cette question.

² D^r PETER MEINHOLD : *Wort und Wahrheit*, 1959, p. 489-501. — Cet article a été reproduit intégralement en français, dans la revue *Istina*, 1959/3, p. 333-345.

tions. Les unes concernent l'Église de Rome, les autres les Églises de la Réforme.

La méthode qui est suivie pour la préparation du concile a inquiété certains catholiques.

La consultation que la Commission antépréparatoire a dirigée fut très rapide : quelques mois seulement pour un programme d'une extraordinaire ampleur ! Cette Commission qui a reçu, trié, classé les propositions du monde catholique, et les Commissions préparatoires constituent un district point assez distinct et autonome à l'égard de la Curie romaine ¹. Le secret qui est disciplinairement établi réduit étrangement la collaboration du peuple catholique et de ses théologiens à la préparation du concile ². Enfin, la célébration qu'on annonce comme probable et vraisemblable serait, elle aussi, étrangement hâtive ³.

Des catholiques donc se sont montrés sensibles aux risques que pareille méthode fait courir :

« Une sorte de décalage existe entre les orientations romaines actuelles, tournées vers les problèmes internes propres à l'Église, et les orientations qu'on trouve développées dans les revues, presque toutes tournées vers le problème *externe* de l'unité. » ⁴

Que ces remarques ne provoquent cependant pas un pessimisme absolu ! Il reste toujours possible que les évêques assemblés — seuls ils seront « le concile » — parlent avec une sagesse et une audace étonnantes ; personne ne peut *a priori* exclure cela.

¹ Dans une enquête conduite par l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, les catholiques ont exprimé leur étonnement sur ce point : « Si c'est la Curie romaine qui, de fait, organise le concile, qui en assure la préparation, n'assiste-t-on pas, préventivement, à la mise au pas du futur Concile par la Curie ?... On attendait un dialogue. Ne sera-ce pas la continuation du même monologue ? » (T.C., 17 juin 1960). Cela rejoint l'impression des observateurs romains, que ce concile risque d'être « de juridiction Curiale ».

² Le même hebdomadaire a donné plus tard les résultats d'une autre enquête. Sous la plume de Madeleine Garrigou-Lagrange, qui en avait compulsé les dossiers, on lisait : « Je ne pensais pas que de ces réponses diverses s'échapperait un appel si concerté, si véhément : Nous voudrions participer ! Réaction de fils qui, interrogés sur les projets de leur mère, découvrent qu'ils les connaissent mal et la supplient de ne plus se cacher à leurs yeux. Chez certains, cette réaction, exprimée en termes ironiques, est pleine d'amertume... Chez la plupart, elle est réellement filiale, à la fois exigeante et respectueuse. » (T.C., 17 février 1961.)

³ Mgr Pericle Felici, à la Semaine culturelle catholique de la Mendola, en août 1960, a indiqué que le concile ne siégerait que durant deux mois. Plusieurs journaux catholiques bien informés ont tenu le même propos.

⁴ J.-P. DUBOIS-DUMÉE : « L'événement religieux le plus important des temps modernes », *Informations catholiques internationales*, n° 135, 1^{er} janvier 1961, p. 4.

Il ne peut pas être question d'entamer toute une réflexion protestante dans le cadre de la présente chronique. Arrêtons-nous seulement, pour conclure, sur un point.

Une porte a été ouverte entre ce prochain concile et nous, qui restera ouverte entre Rome et nos Eglises : le Secrétariat pour l'union des chrétiens.

Les Eglises issues de la Réforme ont toujours estimé qu'elles avaient un service de prédication, d'exhortation évangélique à remplir à l'égard de l'Eglise de Rome ; elles se souviennent que leur première vocation fut une Parole de la part du Seigneur au sein de l'Eglise d'Occident. Voici qu'une occasion leur est offerte ; vont-elles la négliger ?

Certes il existe un préalable. Jean XXIII a clairement déclaré à plusieurs reprises, et le cardinal Béa, président du Secrétariat, a fait de même, que cette porte était ouverte, ce lieu de dialogue institué pour les non-romains qui ont entrepris la longue marche qui les conduira vers Rome...

Cela ne doit pas empêcher les Eglises de la Réforme de dialoguer, et de prendre des décisions concernant les bonnes conditions de ce dialogue. Cela signifierait que, d'une part, leurs autorités fassent savoir que leur fidélité à la Parole de Dieu les empêche, dans l'état présent de l'Eglise romaine, d'accepter un pareil préalable ; et que d'autre part, cela ayant été dit humblement et fermement pour dissiper toute équivoque, elles mandatent des théologiens qui assureraient le contact avec le Secrétariat, recevant des informations sûres et présentant des orientations de travail ¹.

Ce faisant, les Eglises de la Réforme rendraient service et à leur propre peuple et au peuple catholique romain. Généralement atteints par les seules informations de la grande presse, ils sont tout deux livrés à des contresens qui minimisent ou majorent étrangement la situation œcuménique, et leur sensibilité est énervée. Avertis de ces périls tous deux sauraient qu'ils sont invités par leurs autorités ecclésiastiques à dépasser les intégrismes pour entendre, sans naïveté, la vocation que Dieu adresse à toute son Eglise dans le milieu du XX^e siècle.

Montpellier, avril 1961.

PIERRE PETIT.

¹ Ces contacts devraient-ils être établis au niveau des Eglises particulières (Eglise réformée de France...) ou des Fédérations locales (Fédération protestante de France...), ou des Alliances mondiales (Alliance réformée mondiale...) ? Le fait que cette question se pose — au-delà des contacts individuels sans mandat — appelle le protestantisme à une plus grande unité. Ces propositions protestantes devraient être faites par des hommes qui d'une part connaissent bien le catholicisme contemporain et d'autre part transmettent le message essentiel de la Réforme. Et cette exigence à son tour appellerait le protestantisme lui-même à une plus grande fidélité.